

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE**  
**LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA POLICE**  
**NATIONALE DES DEUX-SÈVRES,**  
**LA GENDARMERIE DES DEUX-SÈVRES,**  
**LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE,**  
**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS,**  
**ET**  
**TRANSDEV NIORT AGGLOMÉRATION POUR LA**  
**SÉCURITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC ET DES**  
**SERVICES VÉLOS TANLIB**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

**La Direction départementale de la Police Nationale des Deux-Sèvres**, représentée par Madame CAZORLA Jacqueline, Directrice départementale de la Police Nationale des Deux-Sèvres, 2 rue de la Préfecture à Niort, ci-après désignée « la Police nationale » ;

ET

**le Groupement de Gendarmerie Départementale des Deux-Sèvres**, représenté par le colonel KERMORVANT Erwan, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Deux-Sèvres, 22, rue du Général largeau à Niort, ci-après désigné « La Gendarmerie Nationale » ;

ET

**la Région Nouvelle Aquitaine**, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités (AOM), représentée par le Président du Conseil Régional Monsieur Alain ROUSSET Président, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties, ci-après désignée « l'AOM » ;

ET

**la Communauté d'Agglomération du Niortais**, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Président, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties, ci-après désignée « l'AOM » ;

ET ENFIN,

**Transdev Niort Agglomération**, représentée par Monsieur Eric LE ROUX, Directeur général, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties, ci-après désignée « l'Exploitant » ;

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention vise à établir un partenariat opérationnel entre la Police nationale de Niort, la Gendarmerie Nationale, la Région Nouvelle Aquitaine, la Communauté d'Agglomération du Niortais et son délégataire Transdev Niort Agglomération exploitant du réseau de mobilité TANLIB, afin de renforcer la coordination en cas de situation critique sur le réseau, notamment les agressions physiques, ou tout autre événement troublant la sécurité ou la tranquillité publique.

Le champ d'application est également préventif, en particulier en matière de lutte contre la conduite sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants, ou d'usage de téléphone au volant.

L'objectif est d'assurer une réactivité conjointe, une communication directe et une efficacité d'intervention accrue en cas d'incident signalé par le Poste de Commandement Centralisé (PCC) de l'Exploitant TANLIB.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES**

1. Engagements de l'Exploitant, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Région Nouvelle Aquitaine :

- Transmettre rapidement au service de police toutes les informations utiles (horaires, enregistrements de vidéosurveillance, témoignages, rapports d'incident) en cas de situation nécessitant une enquête ou une intervention ;
- Informer sans délai la Police nationale (Appel 17 PS) de tout incident grave par une procédure de signalement prioritaire, via le PCC ou le responsable de régulation ;
- Signaler toutes dégradations sur les biens mis à disposition de l'exploitant par Niort Agglomération dans le cadre du contrat de délégation de service public (bus, autocars, stations et vélos en libre-service, vélos en location longue durée) ;
- Participer aux réunions de coordination définies dans cette convention.
- Répondre aux sollicitations et appuyer la Police nationale lors de leurs actions de dépistages alcool et stupéfiants

2. Engagements de la Police nationale et de la Gendarmerie Nationale :

- Répondre, selon disponibilité opérationnelle, aux sollicitations de l'Exploitant en cas d'événement grave (agression, trouble à bord d'un véhicule, intrusion...) ;
- Coopérer à l'identification et aux poursuites des auteurs d'agressions ou de faits répréhensibles sur le réseau ;
- Participer aux réunions de coordination et d'évaluation prévues par la présente convention ;
- Transmettre à l'Exploitant, dans la mesure du possible, des informations de suivi relatives aux suites judiciaires données aux faits signalés ;
- Organiser des opérations aléatoires de contrôles stupéfiants et alcool sur les lieux de passage privilégiés (selon secteur d'intervention).

## **ARTICLE 3 : PROCÉDURE D'ALERTE ET DE COMMUNICATION**

Une procédure simplifiée et directe est mise en place entre le Poste de Commandement Centralisé (PCC) de l'Exploitant, la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Centre d'Information et de commandement (CIC) de la Direction départementale de la Police Nationale des Deux-Sèvres ou le Centre d'Opération et de Renseignement de la Gendarmerie des Deux-Sèvres (CORG79)

Numéros d'urgence désignés :

- PCC Exploitant : 05.49.09.21.67
- CIC 24/24 : 17 Police secours

Contacts référents :

- Exploitant :
  - Luc GAUTIER, Responsable d'Exploitation, luc.gautier@transdev.com / 06.72.22.85.00
  - Florian OLIVIER, Directeur de production, florian.olivier@transdev.com / 06.13.16.06.51
  - Jérôme DAVID, Responsable Atelier Vélo, jerome.david@transdev.com / 06.30.44.70.95
- Région Nouvelle Aquitaine :
  - Patrick REVEILLERE, Chef du service Transports Site territorialisé de Niort - patrick.reveillere@nouvelle-aquitaine.fr / 06 07 35 10 77, 05 49 55 81 22
  - Vincent OMER, Responsable de l'Unité Technique - vincent.omer@nouvelle-aquitaine.fr / 06 20 32 78 31, 05 49 55 81 70
  - Astreinte: astreinte.transports79@nouvelle-aquitaine.fr / 06 19 55 48 00
- Communauté d'Agglomération du Niortais :
  - Sébastien FORTHIN, Directeur transports et mobilité - sebastien.forthin@agglo-niort.fr / 06 66 69 71 42, 05 17 38 81 45
  - Malika CHESSE, Directrice Adjointe transports et mobilité - malika.chesse@agglo-niort.fr / 05 17 38 81 15
  - Direction transports et mobilité : transports@agglo-niort.fr / 05 17 38 81 10
- Police Nationale :
  - CIC – 24/24 : Tel : 05 49-28-72-07 - ddpn79-em-dico-cic@interieur.gouv.fr
  - Commandant Katia FEUILLARD – Chef SDSP Tel : 07 88 79 57 02, katia.feuillard@interieur.gouv.fr
  - Lieutenant Florian MAUGER – adjoint chef SDSP : 06-63-19-87-07 florian.mauger1@interieur.gouv.fr ou ddpn79-sp@interieur.gouv.fr
- Gendarmerie Nationale :
  - CORG – 24/24 - Tel: 05.49.28.63.00 corg.ggd79@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Des points de contact sont désignés pour assurer la liaison opérationnelle en continu. En cas d'indisponibilité, le centre d'information et de commandement (CIC) de la Police sera informé par le PCC. Pour la gendarmerie, le point d'entrée unique reste le CORG.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026  
Reçu en préfecture le 06/07/2026  
Publié le   
ID : 079-200041317-20260622-C\_\_74\_06\_2026-DE

#### **ARTICLE 4 : ÉVALUATION DU PARTENARIAT**

Une réunion de bilan semestriel sera organisée entre les parties pour :

- Évaluer les signalements et interventions réalisées ;
- Faire un point sur l'avancement des procédures/poursuites en cours ;
- Identifier les axes d'amélioration de la coordination ;
- Ajuster, si nécessaire, les procédures de communication ou de signalement.

#### **ARTICLE 5 : DURÉE ET RÉSILIATION**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable tacitement. Elle peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties, moyennant un préavis de 15 jours adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 6 : ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile à leurs adresses respectives figurant en tête de convention.

Fait à Niort, le

Pour la Direction départementale  
de la Police Nationale des Deux-Sèvres,

Jacqueline CAZORLA

Pour l'Autorité Organisatrice de la Mobilité  
La Communauté d'agglomération du Niortais

Jérôme BALOGÉ, Président

Pour l'Autorité Organisatrice des Mobilités  
La Région Nouvelle Aquitaine

Pour le Groupement de Gendarmerie  
Départementale des Deux-Sèvres

Colonel Erwan KERMORVANT

Pour l'exploitant  
Transdev Niort Agglo

Eric Le Roux,, Directeur

Alain ROUSSET, Président

Envoyé en préfecture le 06/07/2026  
Reçu en préfecture le 06/07/2026  
Publié le   
ID : 079-200041317-20260622-C\_\_74\_06\_2026-DE